

DEVENEZ PARTENAIRE DE LA FONDATION ANAIS

**et soutenez des actions
qui ont du sens !**



www.fondation-anais.org

QUI SOMMES NOUS ?

Fondation ANAIS – Agir pour notre société : une ambition au service de la personne

La Fondation ANAIS accompagne les **parcours de vie** des personnes en situation de **handicap** ou de **dépendance** depuis **1954**. Les typologies de handicaps accueillis sont : déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés.

ANAIS en chiffres

- 4000 places d'accueil permanentes
- 3 millions d'heures d'accompagnement par an
- 100 établissements & services
- 2200 collaborateurs
- 1600 travailleurs en situation de handicap
- 14 départements / 5 régions



QU'EST-CE QUE LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE ?

Le mécénat désigne “l'appui matériel ou humain fourni par une entreprise en faveur d'une association ou d'une fondation sans aucune contrepartie”.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MÉCÉNAT



Le mécénat financier (versement d'une somme d'argent)



Le mécénat de compétences (collaborateurs qui s'engagent sur leur temps de travail)



Le mécénat en nature : don de biens immobilisés (véhicules, équipements, prestations gratuites, locaux)

QU'EST-CE QUE LE SPONSORING ?

Le sponsoring ou parrainage désigne le “soutien apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct”. Contrairement au mécénat, il y a en retour une contrepartie dans un but publicitaire.

**Votre appui est essentiel pour faire perdurer nos actions
et construire un avenir inclusif.**

**Ensemble, agissons main dans la main pour
notre société.**

POURQUOI VOUS ENGAGEZ À NOS CÔTÉS ?

- Pour soutenir une démarche humaniste et solidaire
- Pour valoriser votre image et votre implication en faveur du handicap et de la dépendance
- Pour motiver et fédérer vos salariés autour de projets qui ont du sens
- Pour agir avec les personnes en situation de handicap et de dépendance dans la construction d'une société au sein de laquelle chacun a sa place
- Pour bénéficier d'avantages fiscaux.

ILS NOUS SOUTIENNENT



**Vous aussi, rejoignez-nous afin
d'Agir pour Notre Société.**

AVANTAGES FISCAUX

Mécénat d'entreprise : réduction fiscale allant jusqu'à **60% du montant des dons** dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaire annuel HT, mais pouvant être reporté sur les 5 exercices suivants en cas de dépassement du plafond.

Sponsoring : la dépense réalisée est **déductible du résultat imposable** de l'entreprise (**60% du don** dans la limite de 0,5% du CA HT).

La dépense de parrainage est soumise à la **TVA**. Les factures générées dans le cadre du sponsoring sont TTC et le sponsor peut déduire la TVA facturée au bénéficiaire du parrainage dans les conditions de droit commun.

CONTACT

FONDATION ANAIS

Métropole 19

134/140 Rue d'Aubervilliers - 75019 Paris

Julie FOUCART - Directrice Communication
Tél. 07.85.61.77.41 - dircom@fondation-anais.org